



REPUBLIQUE DU CAMEROUN : LIBERATION DE 17 MILITANTS DU MOUVEMENT POUR LA RENAISSANCE DU CAMEROUN (MRC) PARMIS LESQUELS SALOMON BEAS APRES TROIS ANS DE DETENTION A LA PRISON CENTRALE DE NEW-BELL A DOUALA.

Douala-Cameroun : Communiqué de presse REDHAC N°0017/29/09/2023



Douala-Cameroun, 29 septembre 2023 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-Cameroun constatent avec joie la libération ce jour de 17 membres du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), détenus depuis trois ans à la prison centrale de New-Bell.

Les faits

Le 22 septembre 2020, dans le cadre des marches pacifiques organisées par le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) en protestation au *hold up électoral* de l'élection présidentielle du 07 octobre 2018 et à la mal gouvernance au pays à travers notamment les détournements des fonds publics destinés à la construction de certaines infrastructures, plusieurs militants ont été arrêtés dans certaines grandes villes et condamnés à des peines d'emprisonnement ferme.

De tout ce qui précède ;

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition pays-Cameroun:

- Se félicitent de la libération de ces militants du MRC au rang desquels Salomon BEAS
- Remercient toutes les parties prenantes qui se sont toujours mobilisées pour dénoncer ces condamnations qui traduisent une violation flagrante de la liberté de manifestation consacrée par plusieurs instruments juridiques librement ratifiés par le Cameroun en l'occurrence le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP).

Le REDHAC et sa coalition pays-Cameroun saisissent cette occasion pour encourager le Gouvernement camerounais à :



- Œuvrer à la libération de tous les autres prisonniers politiques et d'opinion, défenseur(e)s des droits humains et acteurs sociaux détenus illégalement et condamnés à de lourdes peines parmi lesquels le Pr Alain FOGUE et Olivier BIBOU Nissack condamnés à 7 ans de prison par le Tribunal Militaire de Yaoundé ;

- Protéger efficacement les Défenseur(e)s des Droits Humains, en adoptant la proposition de loi portant « *Promotion et Protection des Défenseur(e)s des Droits Humains* ».

Enfin, le REDHAC et sa coalition pays-Cameroun :

Réitèrent leur volonté et leur disponibilité à toujours collaborer avec les Gouvernements de l'Afrique Centrale en général et celui du Cameroun en particulier pour la promotion et la protection des Droits Humains, la Protection et la sécurité des Défenseur (e)s des Droits Humains en toutes circonstances.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook : RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Site-Web : www.redhac.info